ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

146e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U, du 21 au 25 juin 2010

CE146.R3 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CE146.R3

COMMISSION PRÉLEVÉE SUR LES ACHATS DE FOURNITURES DE SANTÉ PUBLIQUE EFFECTUÉS POUR LE COMPTE DES ÉTATS MEMBRES

LA 146e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le rapport de la Directrice, *Examen de la Commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États membres* (document CE146/28, Rév. 1),

DÉCIDE :

De recommander que le Conseil directeur adopte une résolution rédigée selon les termes suivants :

COMMISSION PRÉLEVÉE SUR LES ACHATS DE FOURNITURES DE SANTÉ PUBLIQUE EFFECTUÉS POUR LE COMPTE DES ÉTATS MEMBRES

LE 50e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport, *Commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États membres* (document CD50/___) ;

Tenant compte de l'augmentation significative du volume des achats de fournitures de santé publique effectués par le biais des trois mécanismes d'achat du Bureau sanitaire panaméricain pour le comptes des États membres du Organisation

panaméricaine de la Santé (OPS) et du manque progressif de ressources financières adéquates pour couvrir les fonctions administratives à l'appui des activités d'achat,

DÉCIDE :

1. D'augmenter la commission actuelle de trois pour cent (3%) prélevée sur les tous les achats de fournitures de santé publique par le Bureau sanitaire panaméricain pour le compte des États membres du OPS d'un demi-point de pourcentage (0,5%) et de la fixer à un total de trois et demi pour cent (3,5%), à compter du 1er janvier 2011.

2. De porter le 0,5% supplémentaire de cette commission au crédit du Compte spécial pour les dépenses à l'appui aux programmes afin de défrayer les coûts administratifs de toutes les activités d'achats à travers l'ensemble de l'Organisation pour les trois mécanismes d'achat suivants :

- Achats remboursables au nom des États membres,
- Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins,
- Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques en matière de santé publique.

(Deuxième réunion, le 21 juin 2010)